



## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RESTRICTION D'EAU

Ci-joint, l'arrêté préfectoral du 4 août 2020 portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau sur le département de l'Ain.

Cet acte, qui fait suite à la réunion du comité départemental de l'eau du 4 août 2020, **place** :

- le bassin de gestion eaux souterraines « Plaine de l'Ain » en situation d'alerte ;
- le bassin de gestion eaux souterraines « Dombes-Certines », en situation d'alerte renforcée ;
- les bassins de gestions eaux superficielles « Bugey » et « Haut-Rhône » en situation d'alerte ;
- le bassin de gestion eaux superficielles « Bresse » en situation d'alerte renforcée ;
- le bassin de gestion eaux superficielles « Dombes » en situation de crise.

Cet arrêté est applicable du 4 août 2020 au 31 octobre 2020.

Vous trouverez également un FLYER vous exposant les mesures de restriction à respecter.

Documents joints

[2020/08/20200804ArreteSecheresseDecale10aoutPourPlaineAinMentionSigneDirCabine  
tAvecAnnexes.pdf](#)

[2020/08/2020FlyerCriseGeneral.pdf](#)